

L'action de
l'inspection
du travail dans
le Territoire de Belfort
en 2021-2022

Les priorités 2022 de l'action de l'inspection du travail dans le Territoire de Belfort



Lutter contre le travail illégal et notamment la fraude à l'activité partielle

Le travail illégal constitue un préjudice pour les travailleurs privés de leurs droits ; pour les organismes de protection sociale qui ne recouvrent pas les cotisations dues ou pour les autres opérateurs économiques qui pâtissent de concurrence déloyale. Les formes de fraudes sont diverses et se complexifient (faux statuts, faux détachement ...) tandis que les formes classiques (non-déclaration, dissimulation d'heures) perdurent. Par ailleurs, l'activité partielle a été massivement mobilisée par les pouvoirs publics lors de la crise sanitaire de la Covid-19 pour préserver l'emploi. Cette aide de l'Etat a parfois donné lieu à des abus, voire des malversations. La lutte contre la fraude à ce dispositif, qui constitue une forme de travail illégal, représente aussi l'une des priorités de l'inspection du travail chargé d'une partie des « contrôles a posteriori » des entreprises qui ont bénéficié d'une indemnisation.

Bilan de l'année 2021 :

- L'unité de contrôle interdépartementale a effectué près de **450 interventions sur cette thématique** l'an passé
- Des opérations de contrôle menées avec d'autres administrations dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal
- Des opérations dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains
- 18 contrôles pour lutter contre la fraude à l'activité partielle

Perspectives pour l'année 2022 :

- Contribuer à la déclinaison territoriale du futur PNLTI, en renforçant les actions conjointes avec les autres corps de contrôle.
- Maintenir un axe de contrôle sur la lutte contre les fraudes à l'activité partielle - poursuite du plan de contrôle initié en 2020.
- Participer à la lutte contre la TEH aux fins d'exploitation par le travail, atteinte la plus grave aux droits fondamentaux des salariés,

- Faux statuts – poursuivre les actions de contrôle visant à rétablir la réalité de la relation de travail, y compris dans le secteur des plateformes de mise en relation



Contrôler les détachements internationaux de salariés

Dans notre département, 1793 salariés ont été détachés en 2021. Les formalités encadrant le détachement comme les règles de rémunération, de temps de travail, de conditions de travail et d'hébergement ne sont pas toujours respectées. Ces manquements nuisent aux travailleurs détachés et alimentent une concurrence déloyale entre entreprises.

Bilan de l'année 2021 :

- Les agents ont effectué 59 interventions sur cette thématique

Perspectives pour l'année 2022 :

- Contrôler le respect du « noyau dur » des droits applicables aux salariés détachés, avec une attention particulière aux conditions d'hébergement.
- Assurer le suivi et le contrôle des entreprises étrangères déjà sanctionnées, notamment celles n'ayant pas réglé leur amende.
- Responsabiliser les entreprises donneuses d'ordre et utilisatrices de PSI sur les territoires
- Cibler les montages frauduleux de faux détachement, notamment des ETT

